



PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT de la Communauté de Communes de Villers-Cotterêts / Forêt de Retz 2017-2022

Programme d'actions



Architecture du programme d'actions

Orientations

1. Une production maîtrisée, préservant le cadre naturel et patrimonial, tout en répondant aux besoins

- 1. Définir des objectifs de production
- 2. Définir une politique foncière communautaire
- 3. Territorialiser la production du logement locatif social et intermédiaire
- 4. Expérimenter des produits en logements intermédiaires
- 5. Sensibiliser à la construction durable et qualitative

2. Un accompagnement à l'amélioration et la réhabilitation du parc de logements existants

- 6. Accompagner l'amélioration énergétique de l'ensemble du parc
- 7. Aider les propriétaires modestes dans la réhabilitation de leur logement
- 8. Lutter contre l'insalubrité et la vacance
- 9. Favoriser le renouvellement urbain et les actions de rénovation urbaine
- 10. Appuyer les communes dans la réalisation d'opérations de réhabilitation

3. Une réponse adaptée aux besoins en logements et structures d'hébergements spécifiques pour accompagner les parcours résidentiels

- 11. Accompagner le parcours résidentiels des personnes âgées et handicapées
- 12. Identifier et valoriser le rôle des acteurs locaux
- 13. Proposer une offre adaptée aux gens du voyage
- 14. Mieux accompagner les demandeurs de logement social et poursuivre l'accompagnement des ménages défavorisés
- 15. Innover en matière de projet intergénérationnel

4. Améliorer la lisibilité et l'efficacité, assurer l'animation, le suivi et l'évaluation du PLH

- 16. Mettre en place l'observatoire de l'habitat
- 17. Evaluer les actions et les impacts du PLH sur le territoire
- 18. Mettre en place un lieu unique pour l'habitat
- 19. Mener une veille sur les actions innovantes et enrichir la revue de bonnes pratiques



Orientation n°1

Une production maîtrisée,
préservant le cadre naturel et patrimonial,
tout en répondant aux besoins



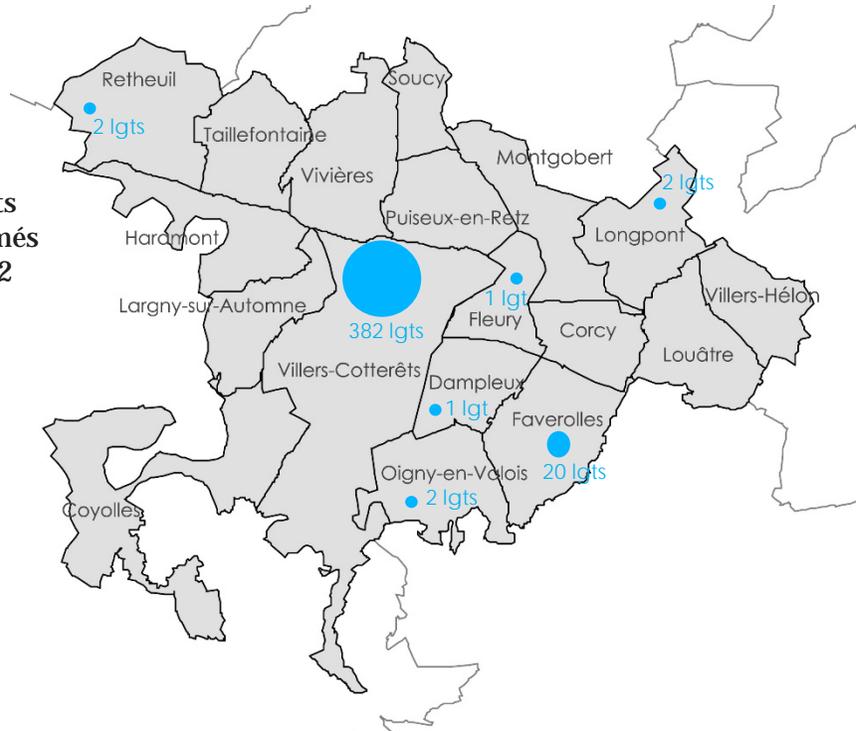
ORIENTATION N°1 : UNE PRODUCTION MAÎTRISÉE, PRÉSERVANT LE CADRE NATUREL ET PATRIMONIAL, TOUT EN RÉPONDANT AUX BESOINS

Action N°1: Définir des objectifs de production (1/2)

CONSTATS :

L'objectif de production de **450 logements** a été établi au regard des objectifs du SCOT et du potentiel de production estimé par les Communes pour la période 2017-2022. Le SCOT adopté en 2012 prévoit d'accroître la production de logements à l'horizon 2030, avec un objectif résidentiel maximal de 1350 nouveaux logements, et une enveloppe foncière maximale de **52 ha** pour les zones d'urbanisation nouvelles destinées à l'habitat. Cet objectif correspond à la volonté d'accueillir de nouveaux habitants et de répondre aux besoins des ménages déjà installés sur le territoire qui recherchent un logement mieux adapté.

Logements programmés 2017-2022



OBJECTIFS :

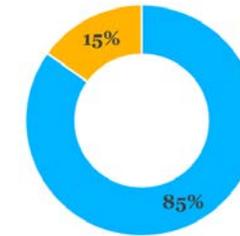
Produire 450 logements à l'échelle de la CCVCFR pendant la durée du PLH, soit 75 logements par an.

MODALITÉS D'INTERVENTION

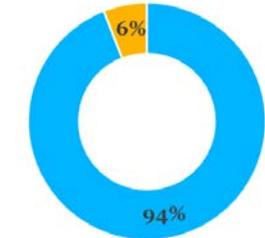
1 – TENDRE VERS LES OBJECTIFS DE PRODUCTION DE LOGEMENTS (LOGEMENTS PRIVÉS / LOGEMENTS SOCIAUX / LOGEMENTS INTERMÉDIAIRES) suivants :

- 382** logements à Villers-Cotterêts (dont 127 logements locatifs sociaux PLAI et PLUS et 38 logements intermédiaires PLS et accession sociale)
- 68** logements dans les communes rurales (dont 8 logements locatifs sociaux)

La répartition de la production de logements



La répartition de la production de logements sociaux



2 – PRODUIRE UNE TYPOLOGIE DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX ET INTERMÉDIAIRES VARIÉE

- Tendre vers 30% de logements PLAI, 70% de logements PLUS et 10% de PLS dans la production neuve à l'échelle de la CCVCFR

TERRITORIALISATION

À l'échelle de la CCVCFR

PILOTAGE ET PARTENARIAT

- Pilotage** : CCVCFR, Communes
- Partenaires** : Etat, promoteurs privés, bailleurs sociaux

COÛT / FINANCEMENTS MOBILISABLES

- **Moyens humains :** CCVCFR
- **Moyens financiers:**

CALENDRIER

Tout au long du PLH

2017	2018	2019	2020	2021	2022
Suivi de la production					

INDICATEURS DE SUIVI ET L'ÉVALUATION

- Nombre de logements construits (logements autorisés, date de DOC, DAT et suivi des terrains)
- Nombre de logements sociaux financés
- Suivi de la localisation des opérations

ORIENTATION N°1 : UNE PRODUCTION MAÎTRISÉE, PRÉSERVANT LE CADRE NATUREL ET PATRIMONIAL, TOUT EN RÉPONDANT AUX BESOINS

Action N°2 : Définir une politique foncière communautaire

CONSTATS :

La localisation stratégique de la CCVCFR au sud du département de l'Aisne, à proximité immédiate de la région Ile-de-France et du bassin d'emploi de l'aéroport de Roissy entraîne une certaine attractivité de la Communauté de Communes pour les ménages issus des territoires alentours et par conséquent la question de maîtrise foncière y est importante.

OBJECTIFS :

Définir une politique de l'habitat en assurant une meilleure maîtrise foncière
Faciliter la diversification de la production neuve grâce à la revente négociée du foncier aux promoteurs
Définir le foncier destiné à l'habitat afin de préserver ses autres utilisations (agriculture, activités, équipements etc.)

MODALITÉS D'INTERVENTION

1 – METTRE EN PLACE AU SEIN DE CHAQUE COMMUNE UNE POLITIQUE FONCIÈRE DYNAMIQUE

- Mettre en place un système de repérage et d'analyse des opportunités foncières : suivi des DIA, mutations agricoles etc.
- Mettre en place des zones de veille foncière au travers de Zones d'Aménagement Différé (ZAD).
- Mener une stratégie d'acquisition de terrain.

2- METTRE EN PLACE UN RÉFÉRENTIEL FONCIER À L'ÉCHELLE DE LA CCVCFR

- Mettre en place un référentiel foncier afin d'assurer un suivi des disponibilités foncières et des opérations de constructions de logements, sur la base du référentiel foncier et grâce aux informations communiquées par les Communes.
- Prise en charge de l'actualisation et du suivi du référentiel foncier par le service SIG de la CCVCFR afin d'être en capacité d'évaluer le respect des objectifs du PLH en matière

de production de logements et de proposer une représentation cartographiée du suivi de la construction de logements ainsi que du foncier mutable.

- Mettre en place des temps d'échanges réguliers (deux fois par an, plus réguliers avec Villers-Cotterêts) entre les Communes et la CCVCFR sur les projets prévus.

TERRITORIALISATION

À l'échelle de la CCVCFR

PILOTAGE ET PARTENARIAT

- **Pilotage** : CCVCFR, Communes
- **Partenaires** : Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental, bailleurs sociaux, promoteurs privés

COÛT / FINANCEMENTS MOBILISABLES

- **Moyens humains** : CCVCFR (service habitat et service SIG)
- **Moyens financiers**: sans objet

CALENDRIER

Tout au long du PLH

2017	2018	2019	2020	2021	2022
Mise en place du référentiel foncier	Alimenter 1 fois/an le référentiel foncier				

INDICATEURS DE SUIVI ET L'ÉVALUATION

- Mise en place du référentiel foncier et intégration/suivi au sein du SIG
- Nature, typologie et localisation des logements

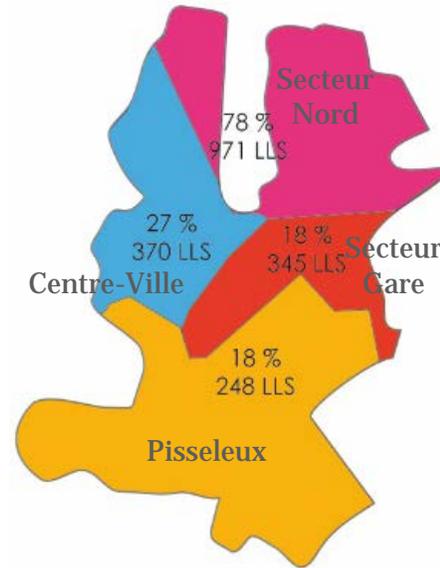
Action N°3: Territorialiser la production de logements locatifs sociaux et intermédiaires (1/2)

CONSTATS :

Le territoire de la CCVCFR compte un quartier prioritaire au titre de la politique de la ville situé à Villers-Cotterêts : le quartier de la route de Vivières.

La quartier de la route de Vivières, qui compte environ 1250 habitants, soit près de 12% de la population Cotterézienne, se caractérise par une part importante de familles monoparentales (35% contre 17% à l'échelle de la CCVCFR) ainsi que par un revenu fiscal annuel par ménage nettement inférieur à celui de Villers-Cotterêts (12 739€ en 2011, contre 17 138€ à l'échelle de Villers-Cotterêts).

A l'instar des quartiers prioritaires, le quartier de la route de Vivières concentre la majorité des logements locatifs sociaux de la Commune : Villers-Cotterêts compte 78% de LLS dans le secteur Nord, 27% dans le Centre-Ville, 18% dans le secteur Gare et 18% dans le secteur Pisseleux (*source INSEE 2012*).



OBJECTIFS :

- Contribuer au rééquilibrage de l'offre locative sociale au sein de la Commune de Villers-Cotterêts.
- Laisser l'opportunité aux Communes qui le souhaitent d'engager de petites opérations de logements sociaux (en privilégiant les petites opérations de renouvellement urbain ou d'acquisition-amélioration).

MODALITÉS D'INTERVENTION

1 – TENDRE VERS LES OBJECTIFS DE PRODUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX ET INTERMÉDIAIRES SUIVANTS :

- Produire 127 logements sociaux au sein de la Commune de Villers-Cotterêts.
- Produire 38 logements intermédiaires (PLS, accession sociale) au sein de la Commune de Villers-Cotterêts.
- Produire 8 logements sociaux en dehors de Villers-Cotterêts dans les autres Communes de la CCVCFR.

2 – VEILLER À UN RÉÉQUILIBRAGE DE L'OFFRE LOCATIVE SOCIALE ET INTERMÉDIAIRE AU SEIN DE LA COMMUNE DE VILLERS-COTTERÈTS

- Tendre vers la sectorisation de la production de logements locatifs sociaux et intermédiaires suivante:
 - Veiller à stopper la production de logements locatifs sociaux dans le secteur Nord : tendre vers une production de 0% de LLS dans le secteur Nord;
 - Favoriser la production de PLS dans le secteur du Centre-Ville et identifier dans le PLU les potentialités foncières au sein du secteur du Centre-Ville où les logements PLS peuvent être construits (proposer des OAP);
 - Favoriser la production de LLS dans le secteur de la Gare, secteur qui dispose de potentialités foncières (atteindre 20 à 25% de LLS dans le secteur gare en 2022);
 - Renforcer la production de LLS dans le secteur Pisseleux afin de permettre un rééquilibrage du parc locatif social à l'échelle de la Commune (atteindre 20 à 25% de LLS dans le secteur Pisseleux en 2022).

3- PROPOSER AUX AUTRES COMMUNES DE LA CCVCFR DE RÉALISER DES OPÉRATIONS DE LOGEMENTS SOCIAUX EN PRIVILÉGIANT LE RENOUVELLEMENT URBAIN ET/ OU L'ACQUISITION –AMÉLIORATION

- Encourager les Communes à réaliser des opérations en renouvellement urbain et à intervenir sur le parc existant pour des opérations d'acquisition-amélioration.

Action N°3: Territorialiser la production de logements locatifs sociaux et intermédiaires (2/2)

TERRITORIALISATION

A l'échelle de la CCVCFR

PILOTAGE ET PARTENARIAT

- **Pilotage** : Villers-Cotterêts
- **Partenaires** : Etat, bailleurs sociaux

COÛT / FINANCEMENTS MOBILISABLES

- **Moyens humains** : CCVCFR
- **Moyens financiers** :

Contribution financière de l'Etat pour la construction de logements locatifs sociaux :
5% max. pour un logement PLUS et entre 15 -17% max pour un logement PLAI.

Contribution financière du Département de l'Aisne pour la construction de logements locatifs sociaux :
aide forfaitaire de 1000 € par logement (PLUS ou PLAI). A cette aide de base peuvent s'ajouter une ou plusieurs majorations de 1 500 € chacune selon que le projet répond aux critères suivants :

- logement construit sur une zone qui subit l'influence de l'Ile de France : les Pays Soissonnais et du sud de l'Aisne,
- logement construit au sein d'un centre bourg,
- logement intégré au sein d'un éco-quartier,
- logement construit sur une friche urbaine,
- logement certifié Habitat & Environnement et/ou labellisé BBC (Bâtiment Basse Consommation).

CALENDRIER

Tout au long du PLH

2017	2018	2019	2020	2021	2022
Suivi de la production					

INDICATEURS DE SUIVI ET L'ÉVALUATION

- Typologie des logements sociaux et localisation de la production neuve

Action N°4: Expérimenter des produits en logements intermédiaires (accession sociale et locatif libre)

CONSTATS :

La pyramide des âges de la CCVCFR présente un creux dans la tranche d'âges 20 à 34 ans. Ce creux peut s'expliquer en partie par les difficultés rencontrées par les ménages primo-accédants ou décohabitants à la recherche d'un logement locatif dans le territoire du fait de prix trop élevés pour leur budget.

OBJECTIFS :

Expérimenter dans la Commune de Villers-Cotterêts des opérations de logements en accession sociale et locatif intermédiaire (PLS).

Accompagner techniquement et financièrement la sortie d'opérations en accession sociale.

MODALITÉS D'INTERVENTION

1 - EXPÉRIMENTER AU SEIN DE LA CCVCFR DES OPÉRATIONS DE LOGEMENTS EN ACCESSION SOCIALE

- Mener une réflexion sur les différents dispositifs existants en matière d'accession sociale (PSLA, etc.).
- Mener des études de marché pour identifier la réceptivité à ce type de produits.
- Réaliser des acquisitions foncières pour céder du foncier à coût minoré
- Envisager en fonction des opportunités une ou deux opérations en accession sociale (logements PSLA, environ 10 logements au total)

2- EXPÉRIMENTER DANS LA COMMUNE DE VILLERS-COTTERÊTS DES OPÉRATIONS EN LOCATIF INTERMÉDIAIRE

- Favoriser la réalisation d'opération en PLS dans le secteur Centre-Ville.
- Tendre vers 10% de PLS dans la production neuve.

3 – ENCOURAGER LE RECOURS AU CONVENTIONNEMENT INTERMÉDIAIRE de l'ANAH : PRODUCTION DE LOGEMENTS INTERMÉDIAIRES DANS L'ANCIEN

Mettre à disposition des habitants des informations sur le conventionnement intermédiaire de l'ANAH au Guichet de l'habitat.

TERRITORIALISATION

Commune de Villers-Cotterêts

PILOTAGE ET PARTENARIAT

- **Pilotage :** Villers-Cotterêts
- **Partenaires :** Etat, bailleurs sociaux, ANAH

COÛT / FINANCEMENTS MOBILISABLES

- **Moyens humains :** Villers-Cotterêts
 - **Moyens financiers :**
 - Acquisitions foncières
- 120 000 €

CALENDRIER

Tout au long du PLH

2017	2018	2019	2020	2021	2022
Acquisition foncière			Phase opérationnelle		

INDICATEURS DE SUIVI ET L'ÉVALUATION

- Avancement de la réflexion sur les différents dispositifs innovants existants en matière d'accession sociale
- Avancement de l'étude de marché
- Nombre d'acquisitions foncières pour céder du foncier à coût minoré
- Réalisation d'opération en PSLA
- Réalisation de produits en PLS

Action N°5: Sensibiliser à la construction durable et qualitative

CONSTATS :

Dans une optique de limitation des extensions urbaines et de développement des constructions et de l'architecture vernaculaires afin d'offrir aux habitants des constructions durables et qualitatives, la CCVCFR souhaite renforcer le partenariat avec les différents acteurs locaux de l'habitat.

OBJECTIFS :

Sensibiliser les élus et les habitants à la construction durable et qualitative, préservant la qualité patrimoniale et architecturale du territoire.

Encadrer la construction neuve.

Mettre en place une culture architecturale et paysagère commune.

Renforcer le travail partenarial avec l'ABF.

MODALITÉS D'INTERVENTION

1 – DÉFINIR LES ATTENTES DE LA CCVCFR EN TERMES DE CONSTRUCTION DURABLE ET QUALITATIVE

- Mettre en place des groupes de travail pour l'élaboration d'un référentiel commun en matière architecturale et paysagère à destination des habitants (prendre exemple sur les fiches de l'ABF) et y associer l'ABF, le CAUE de l'Aisne ainsi que les différents acteurs locaux de l'habitat.
- Elaborer un référentiel commun en matière architecturale et paysagère en collaboration avec les acteurs locaux de l'habitat.

2 – VALORISER LA RICHESSE PATRIMONIALE DU TERRITOIRE

- Proposer un travail de sensibilisation à l'architecture et au patrimoine du territoire au sein des Ecoles, Collèges et Lycées.

TERRITORIALISATION

À l'échelle de la CCVCFR

PILOTAGE ET PARTENARIAT

- **Pilotage :** CCVCFR
- **Partenaires :** Communes, bailleurs sociaux, promoteurs, CCPVA, ABF, CAUE, acteurs locaux de l'habitat

COÛT / FINANCEMENTS MOBILISABLES

- **Moyens humains :** Villers-Cotterêts
- **Moyens financiers:**
 - Élaboration du référentiel commun en matière architecturale et paysagère 15 000 €

CALENDRIER

Tout au long du PLH

2017	2018	2019	2020	2021	2022
Groupe de travail	Elaboration du référentiel foncier	Valorisation du patrimoine	Poursuite de l'action	Poursuite de l'action	Poursuite de l'action

INDICATEURS DE SUIVI ET L'ÉVALUATION

- Mise en place des groupes de travail pour l'élaboration du référentiel commun en matière architecturale et paysagère
- Élaboration du référentiel commun en matière architecturale et paysagère
- Mise à disposition du référentiel commun à la Maison de l'habitat.



Orientation n°2

Un accompagnement à l'amélioration
et la réhabilitation
du parc de logements existants



Action N°6: Accompagner l'amélioration énergétique de l'ensemble du parc (1/2)

CONSTATS :

En 2011, le parc de logements de la CCVCFR compte 7% de logements vacants, dont 63% se concentre à Villers-Cotterêts, mais la vacance de longue durée se manifeste davantage dans le reste de la CCVCFR (36% des biens vacants le sont depuis plus de 3 ans contre 27% à Villers-Cotterêts).

La question de la réhabilitation énergétique du parc est d'autant plus importante que le parc de la CCVCFR est un parc très ancien avec 56% de ses logements construits avant 1949.

OBJECTIFS :

Soutenir la réduction des factures d'énergies des ménages et accompagner l'amélioration énergétique de l'ensemble du parc.

- Réaliser une étude pré-opérationnelle sur la précarité énergétique au sein du parc privé

Objet de l'étude pré-opérationnelle : une étude de faisabilité permettant de préciser les conditions de mise en place d'un programme et de fournir les éléments suivants:

- Les thématiques traitées (habitat indigne, précarité énergétique, etc.)
- Les dispositifs et périmètres opérationnels à mettre en place;
- L'organisation opérationnelle du pilotage du projet ;
- Le calibrage et les missions des opérateurs afin de préparer les cahiers des charges opérationnels ;
- La préparation des éléments utiles à l'élaboration de la convention de programme ;
- Les indicateurs de suivi.

2 – ADHÉRER AU PICARDIE PASS RENOVATION

- Adhérer au Picardie Pass Rénovation afin d'offrir un accompagnement complet et une solution de financement aux particuliers qui s'engagent dans un projet de rénovation énergétique de leur logement. Le Picardie Pass Rénovation propose de préfinancer et de réaliser pour le compte des ménages intéressés, des travaux de rénovation. Le remboursement mensuel est ensuite égal au montant des économies d'énergie réalisées. Ce mécanisme cumulable avec l'ensemble des dispositifs doit permettre de bénéficier à terme d'un surcroît de confort, sans impacter le pouvoir d'achat des bénéficiaires.

- Mettre en place une subvention de la CCVCFR pour la prise en charge des frais d'adhésion des ménages au Picardie Pass Rénovation d'un montant de 1 860€ .

MODALITÉS D'INTERVENTION

1 – MENER UNE ÉTUDE PRÉ-OPÉRATIONNELLE SUR L'ÉTAT DU PARC PRIVÉ À L'ÉCHELLE DE LA CCVCFR

- Réaliser un diagnostic préalable sur la précarité énergétique au sein du parc privé
 - Réaliser des analyses statistiques (Parc Privé Potentiellement Indigne, les fichiers fiscaux et ceux de la taxe sur les logements vacants, le fichier des demandeurs de logements sociaux, les fichiers de la Caisse d'Allocations Familiales, les fichiers communaux de connaissance des coupures de fluides, les fichiers des gestionnaires de réseaux (impayés fluides), le recensement de la population (données sur les sources d'énergie et le système de chauffage...), la base immobilière notariale PERVAL ou la base Bien, thermographie aérienne des bâtiments, etc.)
 - Compléter les analyses par des entretiens auprès des acteurs du territoire (élus, ARS, SCHS, CCAS, CAF, opérateurs...) ainsi qu'une enquête de terrain qui permet de confronter les analyses statistiques à la réalité.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nb dossiers	5	10	15	15	15	15
subvention	9 300 €	18 600 €	27 900 €	27 900 €	27 900 €	27 900€

Action N°6: Accompagner l'amélioration énergétique de l'ensemble du parc (2/2)

3 – AMÉLIORER L'INFORMATION GLOBALE SUR LA RÉHABILITATION ÉNERGÉTIQUE – AVOIR UNE INFORMATION UNIQUE ET COORDONNÉE

A destination des ménages :

- Mise en place d'un guichet de l'habitat, lieu identifié d'information sur l'habitat et l'amélioration énergétique (cf fiche-action n°18 sur la mise en place d'un guichet de l'habitat) :
 - Mise à disposition des guides et plaquettes existants sur les différents dispositifs (ANAH, Picardie Pass Rénovation, PIG, etc...)
 - Mise à disposition de supports papiers où sont précisés les aides de la collectivité (abondement au Picardie Pass Rénovation etc.)
- Réalisation d'une thermographie aérienne par drone pour sensibiliser / interpeller les ménages sur la nécessité d'une intervention sur leur patrimoine (à réaliser en hiver) :
 - y associer dès à présent le territoire de la Communauté de Commune du Pays de la Vallée de l'Aisne.
 - Mettre à disposition les vues aériennes produites par la thermographie.
 - Prévoir la présentation par un technicien des résultats de la thermographie lors d'une réunion publique.
- Améliorer les échanges avec l'Espace Info Energie
 - Déplacer les permanences de l'EIE au guichet de l'habitat.
 - Associer l'EIE aux actions en faveur de l'amélioration énergétique (thermographie, etc.)

A destination des bailleurs sociaux :

- Maintenir les échanges avec les bailleurs sociaux sur les enjeux de réhabilitation (dans le cadre du Contrat de ville et du PLH).

TERRITORIALISATION

À l'échelle de la CCVCFR

PILOTAGE ET PARTENARIAT

- **Pilotage** : CCVCFR
- **Partenaires** : Communes, Conseil régional, Conseil départemental (PIG), Picardie Pass rénovation, ADEME

COÛT / FINANCEMENTS MOBILISABLES

<ul style="list-style-type: none"> • Moyens humains : service habitat de la CCVCFR • Moyens financiers : <ul style="list-style-type: none"> - Étude pré-opérationnelle (subvention à hauteur de 50% par l'ANAH) : <table border="0"> <tr> <td style="text-align: right;"><i>CCVCFR</i></td> <td style="text-align: right;">50 000 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;"><i>ANAH</i></td> <td style="text-align: right;">50 000 €</td> </tr> </table> - Subvention du Picardie Pass Rénovation - Thermographie 	<i>CCVCFR</i>	50 000 €	<i>ANAH</i>	50 000 €	<table border="0"> <tr> <td style="width: 100px;"></td> <td style="text-align: right;">100 000 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">139 500 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">50 000 €</td> </tr> </table>		100 000 €		139 500 €		50 000 €
<i>CCVCFR</i>	50 000 €										
<i>ANAH</i>	50 000 €										
	100 000 €										
	139 500 €										
	50 000 €										

Contribution du Fonds Régional Environnement Maîtrise de l'Energie afin de stimuler les travaux d'économie d'énergie et l'installation d'équipements utilisant les énergies renouvelables dans le secteur de l'habitat : octroi d'un prêt bonifié aux propriétaires occupants, bailleurs privés et locataires du parc privé. Celui-ci permet aux ménages d'accéder à des financements adaptés à leurs capacités d'investissement et d'emprunt.

CALENDRIER

2017	2018	2019	2020	2021	2022
Adhésion au PPR Etude pré-op Thermographie Communication		Suivi opérationnel			

INDICATEURS DE SUIVI ET L'ÉVALUATION

- Nombre de bénéficiaires du dispositif Picardie Pass Rénovation
- Montant des abondements versés par la CCVCFR dans le cadre du Picardie Pass Rénovation
- Réalisation de la thermographie aérienne

Action N°7 : Aider les propriétaires modestes dans leur réhabilitation

CONSTATS :

Ces dernières années le territoire constate qu'un nombre important de ménages modestes de la CCVCFR est exclu des dispositifs d'aide de l'ANAH (ressources légèrement supérieures aux plafonds de l'ANAH)

Les aides du Picardie Pass Rénovation concernent la réalisation de bouquets de travaux (moyenne des coûts sur une maison : 42 000€ /sur un appartement : 15 000€) : les ménages non éligibles aux aides de l'ANAH mais juste au-dessus des critères de ressources ne peuvent prétendre à des aides pour de petits travaux.

OBJECTIFS :

Rendre éligibles certaines aides aux ménages dont les ressources sont supérieures aux plafonds de ressources de l'ANAH (+10%)

MODALITÉS D'INTERVENTION

1 – MENER UNE RÉFLEXION SUR LA MISE EN PLACE D'UNE SUBVENTION POUR LA RÉALISATION DE PETITS TRAVAUX POUR LES MÉNAGES MODESTES NON ÉLIGIBLES AUX AIDES DE L'ANAH

- Assurer un suivi des ménages qui réalisent un diagnostic gratuit via le Picardie Pass Rénovation, mais qui ne s'engagent pas sur la réalisation d'un bouquet de travaux.
- Déterminer le fonctionnement et le montant de l'aide à destination des ménages modestes non éligibles aux aides de l'ANAH (+10% au dessus des plafonds de ressources de l'ANAH).

TERRITORIALISATION

À l'échelle de la CCVCFR

PILOTAGE ET PARTENARIAT

- **Pilotage :** CCVCFR
- **Partenaires :** Communes, ANAH, Département, Région, Etat, Picardie Pass Renovation, CDC
- **Instances :** Atelier de travail sur les aides pour les travaux de réhabilitation des propriétaires modestes

COÛT / FINANCEMENTS MOBILISABLES

- **Moyens humains :** services habitat de la CCVCFR

CALENDRIER

2017	2018	2019	2020	2021	2022
Suivi des ménages qui réalisent un diagnostic du Picardie Pass Rénovation Réflexion sur la mise en place d'une subvention pour les ménages modestes au dessus des plafonds de l'ANAH			Mise en place de la subvention à destination des ménages modestes au dessus des plafonds de l'ANAH		

INDICATEURS DE SUIVI ET L'ÉVALUATION

- Mise en place d'une aide pour les travaux de réhabilitation à destination des ménages modestes
- Nombre de ménages ayant réaliser le diagnostic gratuit Picardie Pass Rénovation, sans s'engager dans les travaux de réhabilitation

Action N°8: Lutter contre l'insalubrité et la vacance (1/2)

CONSTATS :

Le taux de logements vacants s'élève à 7,4% du parc de logements de la CCVCFR et 63% de cette vacance se concentre à Villers-Cotterêts même si la vacance de longue durée se manifeste davantage dans le reste de la CC (36% des biens vacants le sont depuis plus de 3 ans contre 27% à Villers-Cotterêts). *Source INSEE 2012.*

Une volonté de la CCVCFR de lutter contre l'extension urbaine et de favoriser le renouvellement urbain, afin de diminuer la vacance et d'assurer le dynamisme des centres-bourgs, et la vitalité du commerce et de la vie de quartier.

OBJECTIFS :

Repérer et cartographier les logements insalubres et vacants.

Lutter contre la vacance : Engager des réflexions sur les outils de lutte contre la vacance.

MODALITÉS D'INTERVENTION

1 – LOCALISER LA VACANCE ET LES CAS DE LOGEMENTS INDIGNES OU INSALUBRES

- Suivre dans le cadre de l'observatoire du PLH les évolutions du parc vacant, indigne, ainsi que de la précarité énergétique (exploiter les données INSEE, FILOCOM de DGFIP et les cartographier)
- Mettre en place un questionnaire/fiche de signalement renseigné par les élus sur l'état du parc de logements au sein de leur Commune :
 - Renseignement sur le degré d'urgence d'intervention (cas de logements indignes, état dégradé du patrimoine, etc.)
 - Renseignement sur le potentiel de remobilisation
- Mener une enquête de terrain sur les logements repérés par les Communes pour déterminer :
 - Les situations de réelle vacance et les logements re-mobilisables
 - Les cas de logements indignes ou insalubres

2 – LUTTER CONTRE LA VACANCE ET LES LOGEMENTS INDIGNES OU INSALUBRES

- Associer les acteurs ayant connaissance des cas de logements indignes et de logements vacants :
 - Les informer du lieu où ils peuvent signaler les cas de logements indignes et de vacance ;
 - Les informer du suivi de ces informations (via l'observatoire et la diffusion d'une lettre du PLH).
- Mener une réflexion sur les mesures incitatives de lutte contre l'insalubrité et la vacance
 - Taxe sur les logements vacants : assurer un suivi et sensibiliser les Communes où elle n'est pas mise en place;
 - Réfléchir à la possibilité de réinjecter les produits de la taxe dans des dispositifs de lutte contre la vacance, (ex : une prime à la sortie de vacance).
- Mettre en place un partenariat avec la CAF quant à la consignation des APL dans les cas de logements indignes ou insalubres

TERRITORIALISATION

A l'échelle de la CCVCFR

PILOTAGE ET PARTENARIAT

- **Pilotage :** CCVCFR
- **Partenaires :** Communes, Département, Région, Etat, CAF, acteurs sociaux (assistantes sociales, aides à domiciles etc.)

COÛT / FINANCEMENTS MOBILISABLES

- **Moyens humains :** services habitat de la CCVCFR

Action N°8: Lutter contre l'insalubrité et la vacance (2/2)

CALENDRIER

Tout au long du PLH

2017	2018	2019	2020	2021	2022
Localisation de la vacance et logements insalubres		Mise en place d'un partenariat avec la CAF Réflexion sur les mesures incitatives de lutte contre la vacance		Mise en place des mesures incitatives de lutte contre la vacance	

INDICATEURS DE SUIVI ET L'ÉVALUATION

- Nombre de logements vacants et localisation
- Nombre de cas de logements indignes et localisation
- Elaboration du questionnaire à destination des Communes sur l'état du parc de logements (logements vacants et indignes)
- Résultat de l'enquête de terrain sur les biens vacants et les cas de logements indignes
- Avancement de la réflexion sur les mesures incitatives de lutte contre l'insalubrité et la vacance
- Mise en place du partenariat avec la CAF pour la consignation des APL
- Cartographie des logements insalubres et vacants

Action N°9 : Favoriser le renouvellement urbain et les actions de rénovation urbaine (1/2)

CONSTATS :

le territoire de la CCVCFR compte un quartier prioritaire au titre de la politique de la Ville, situé dans la Commune de Villers-Cotterêts : le quartier de la route de Vivières. Dans ce cadre, la CCVCFR a élaboré en 2015 le Contrat de Ville qui définit une série d'objectifs généraux en termes d'amélioration du cadre de vie et du renouvellement urbain au sein de ce quartier :

- Désenclaver le quartier par le dévoiement du réseau de bus VILLEO à l'intérieur du quartier et l'amélioration des circulations piétonnes entre le quartier et le Centre-Ville;
- Remplacer le mobilier urbain dégradé;
- Requalifier les espaces verts;
- Recréer une centralité au sein du quartier;
- Assurer la requalification des logements (confort).

Par ailleurs, la CCVCFR et les Communes ont exprimé leur volonté de préserver la densité et l'harmonie des villages et de ralentir le développement par création successive de lotissements, constaté ces dernières années dans le territoire.

OBJECTIFS :

Sensibiliser les élus à la nécessité du renouvellement urbain.

Encourager les opérations en tissu constitué : faciliter l'accès au foncier pour les bailleurs et opérateurs.

Améliorer l'attractivité des logements locatifs sociaux au sein du quartier de la route de Vivières.

MODALITÉS D'INTERVENTION

1 – ASSURER LE RESPECT DES OBJECTIFS DU SCOT EN TERMES DE CONSOMMATION FONCIÈRE

- Assurer la mise en œuvre des objectifs fixés dans le SCOT en termes de consommation

foncière et de renouvellement urbain au sein du PLUi (en cours d'élaboration) et du PLH.

- Identifier les opportunités foncières en tissu aggloméré (en cours de réalisation dans le PLUi).
- Réaliser un recensement des « dents creuses » à l'échelle de la CCVCFR.

2 – ENCOURAGER LES OPÉRATIONS EN TISSU CONSTITUÉ

- Démarcher les opérateurs et bailleurs privés et les informer sur le foncier disponible au sein de la CCVCFR en tissu aggloméré et des aides financières proposées par la CCVCFR
- Poursuivre et renforcer le repérage des opportunités foncières, notamment par le biais du module informatique recensant les DIA. (mettre en place un suivi des DIA dans le cadre de l'observatoire du PLH, cf. fiche-action n°16).

3 – FACILITER LA RÉALISATION D'OPÉRATIONS POUR LE COMPTE DES COMMUNES NON SUFFISAMMENT OUTILLÉES

- Mener une réflexion sur le conventionnement avec EPFLO dans le cadre du nouvel EPCI, permettant de faciliter la sortie d'opérations pour le compte des Communes non suffisamment outillées.

4 – FACILITER LA RÉALISATION D'OPÉRATION EN RENOUVELLEMENT URBAIN

- Faciliter la sortie d'opérations en renouvellement urbain par le financement, dans le cadre d'un appel à projet, de tout ou partie de l'acquisition foncière.

5 – ASSURER UN SUIVI DES ÉTUDES MENÉES DANS LE CADRE DU NPNRU INFLUANT À LA FOIS SUR LE RENOUVELLEMENT DU PARC ET SA REMISE À NIVEAU

- Réaliser les études prévues dans le cadre du protocole de préfiguration et selon le calendrier indiqué dans celui-ci pour permettre la signature de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain.

ORIENTATION N°2 : UN ACCOMPAGNEMENT À L'AMÉLIORATION ET LA RÉHABILITATION DU
PARC DE LOGEMENTS EXISTANTS

Action N°9 : Favoriser le renouvellement urbain et les actions de rénovation urbaine (2/2)

TERRITORIALISATION

- À l'échelle de la CCVCFR

PILOTAGE ET PARTENARIAT

- **Pilotage** : CCVCFR
- **Partenaires** : Communes, Département, Région, Etat, ANRU
- **Instance NPNRU** : Suivi régulier des études lors du comité technique NPRU et lors du comité de pilotage NPNRU

COÛT / FINANCEMENTS MOBILISABLES

- **Moyens humains** : services habitat de la CCVCFR
- **Moyens financiers** :
 - Appel à projet (financement de tout ou partie de l'acquisition foncière) 80 000 €

CALENDRIER

Tout au long du PLH

2017	2018	2019	2020	2021	2022
Suivi des opportunités foncières Lancement de l'appel à projet			Suivi opérationnel		

INDICATEURS DE SUIVI ET L'ÉVALUATION

- Nombre de DIA
- Avancement de la réflexion sur le conventionnement avec l'EPFLO
- Démarchage des opérateurs et bailleurs privés
- Cartographie du foncier disponible en renouvellement urbain
- Définition du cahier des charges de l'appel à projet

- Lancement d'un appel à projet en renouvellement urbain
- NPRU : se référer aux études de préparation de la convention NPRU et à leurs calendriers, réalisées dans le cadre du protocole de préfiguration

Action N°10 : Appuyer les Communes dans la réalisation d'opérations de réhabilitation

CONSTATS :

Des Communes rurales du territoire ne sont actuellement pas outillées pour le portage d'opérations lourdes de réhabilitation alors qu'une partie importante du patrimoine communal est vieillissant.

OBJECTIFS :

Accompagner techniquement et financièrement les Communes dans le portage d'opérations lourdes sur le patrimoine propriété de la Commune à destination d'un usage d'habitat.

MODALITÉS D'INTERVENTION

1 – ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE

- Proposer aux Communes qui le souhaitent une mise à disposition des compétences techniques de la Communauté de Communes
- Profiter du Picardie Pass Rénovation pour les logements communaux : les Communes peuvent bénéficier de l'accompagnement technique de Picardie Pass Rénovation pour rénover les logements qu'elles louent et les rendre plus confortables et plus économes en énergie.

2 – ACCOMPAGNEMENT FINANCIER

- Faciliter la sortie d'opérations en renouvellement urbain par le financement, dans le cadre d'un appel à projet, de tout ou partie de l'acquisition foncière (cf. fiche action n°9)
- Profiter du Picardie Pass Rénovation pour les logements communaux : les Communes peuvent bénéficier de l'accompagnement financier du Picardie Pass Rénovation pour rénover les logements qu'elles louent et les rendre plus confortables et plus économes en énergie.

TERRITORIALISATION

À l'échelle de la CCVCFR

PILOTAGE ET PARTENARIAT

- **Pilotage :** CCVCFR
- **Partenaires :** Communes, Département, Région, Etat, Picardie Pass Rénovation

COÛT / FINANCEMENTS MOBILISABLES

- **Moyens humains :** services habitat de la CCVCFR
- **Moyens financiers :**

CALENDRIER

Tout au long du PLH

2017	2018	2019	2020	2021	2022
Suivi des Communes ayant bénéficié du Picardie Pass Rénovation pour le portage d'opération lourde					

INDICATEURS DE SUIVI ET L'ÉVALUATION

- Nombre de projets communaux aidés par Picardie Pass Rénovation techniquement ou financièrement
- Lancement de l'appel à projet



Orientation n°3

Une réponse adaptée aux besoins en logements et structures d'hébergements spécifiques pour accompagner les parcours résidentiels



ORIENTATION N°3 : UNE RÉPONSE ADAPTÉE AUX BESOINS EN LOGEMENTS ET STRUCTURES D'HÉBERGEMENTS SPÉCIFIQUES POUR ACCOMPAGNER LES PARCOURS RÉSIDENITIELS

Action N°11 : Accompagner le parcours résidentiel des personnes âgées et handicapées

CONSTATS :

la CCVCFR apparaît comme un territoire jeune, qui se démarque de la CA du Soissonnais et de la tendance départementale, mais la part des plus de 60 ans a tendance à augmenter au sein de la CCVCFR (20,5% de + 60 ans en 2012, contre 18% en 2007).

OBJECTIFS :

Anticiper les conséquences liées au vieillissement de la population en favorisant le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées autonomes dans le parc privé et dans le parc social.

Adapter les logements et construire une offre neuve adaptée afin de permettre à ces publics de rester sur le territoire de la CCVCFR.

- Elaborer une charte partenariale entre les bailleurs sociaux et la CCVCFR afin d'assurer le maintien à domicile dans le parc social existant.

2 – INTERVENTION DANS LA CONSTRUCTION NEUVE : CREATION D'UNE OFFRE ADAPTEE (construction neuve)

- Développer une offre neuve adaptée aux besoins des personnes âgées et des personnes handicapées, dans les Centre-Bourgs à proximité des services et des commerces.
- Etudier la possibilité de créer une résidence séniors innovantes. Lancement d'un appel à projet (financement d'une partie de l'acquisition foncière)

TERRITORIALISATION

À l'échelle de la CCVCFR

PILOTAGE ET PARTENARIAT

- **Pilotage** : CCVCFR
- **Partenaires** : Communes, ANAH, Conseil Départemental, Conseil Régional, bailleurs sociaux, associations d'aide aux personnes âgées ou en situation de handicap, entreprises de services à la personne

COÛT / FINANCEMENTS MOBILISABLES

Contribution financière de la CCVCFR :

- | | |
|--|----------|
| • Financement de l'étude de faisabilité sur les besoins en logements des personnes âgées et handicapées | 20 000 € |
| • Pour la réalisation de travaux d'adaptation des logements au vieillissement ou au handicap à hauteur de 850€ par ménage dans la limite de 100 dossiers sur la durée du PLH | 85 000 € |
| • Pour la création de la résidence séniors. (financement mutualisé avec l'action 15, pour la création d'une résidence intergénérationnelle,) | |

MODALITÉS D'INTERVENTION

1 – INTERVENTION SUR LE BÂTI EXISTANT : ACCOMPAGNER L'AIDE AU MAINTIEN A DOMICILE

- Réaliser une étude de faisabilité sur les besoins en logements des personnes âgées et en situation de handicap afin de disposer d'un état des lieux des besoins et d'en tirer les préconisations adaptées.
- Suivre les besoins en logements des personnes âgées par le biais de l'observatoire (suivre l'évolution de la population, connaître le nombre de logements adaptés aux personnes âgées/en situation de handicap) dans le parc social et privé.
- Recenser tout au long du PLH les interventions d'adaptation du parc de logements au besoins des personnes âgées/ en situation de handicap (suivi des aides allouées pour l'adaptation des logements, travail en partenariat avec les entreprises de services à la personne)
- Informer les habitants des possibilités de subventions relatives à l'adaptation des logements (via le Guichet de l'Habitat).
- Mettre en place une aide financière de la CCVCFR en direction des ménages concernés, pour la réalisation de travaux d'adaptation des logements au vieillissement ou au handicap (déterminer les conditions d'éligibilité de l'aide et fixer les conditions de ressources).

ORIENTATION N°3 : UNE RÉPONSE ADAPTÉE AUX BESOINS EN LOGEMENTS ET STRUCTURES D'HÉBERGEMENTS SPÉCIFIQUES POUR ACCOMPAGNER LES PARCOURS RÉSIDENTIELS

Action N°11 : Accompagner le parcours résidentiel des personnes âgées et handicapées

Aide financière de l'ANAH

- Subvention de l'ANAH d'adaptation des logements au vieillissement ou au handicap à destination des ménages propriétaires d'un logement de plus de 15 ans, sous condition de ressources :
 - Ménages « très modeste » : financement de 50% du montant des travaux HT. Subvention maximale de 10 000€ par ménage
 - Ménages « modestes » : financement de 35% du montant des travaux HT. Subvention maximale de 7 000€ par ménage

CALENDRIER

Tout au long du PLH

2017	2018	2019	2020	2021	2022
Étude de faisabilité Lancement de l'appel à projet pour la résidence seniors Mise en place de l'aide de la CCVCFR pour l'adaptation des logements			Suivi opérationnel		

INDICATEURS DE SUIVI ET L'ÉVALUATION

- Réalisation de l'étude de faisabilité sur les besoins des personnes âgées ou en situation de handicap
- Suivi dans l'observatoire du PLH (fiche spécifique sur la mise en place de l'observatoire, cf.FA n°16)
 - Suivi de l'évolution démographique
 - Nombre de logements adaptés présents dans le territoire,
 - Nombre de logements privés ayant fait l'objet de travaux d'adaptation et nature des travaux réalisés
 - Nombre de logements locatifs sociaux ayant fait l'objet de travaux d'adaptation et nature des travaux réalisés

- **Nombre de bénéficiaires de la subvention de la CCVCFR pour l'adaptation des logements**
 - Réalisation ou non de la résidence seniors
 - Mise à disposition d'informations sur les subventions disponibles pour l'adaptation des logements au sein de la Maison de l'Habitat

ORIENTATION N°3 : UNE RÉPONSE ADAPTÉE AUX BESOINS EN LOGEMENTS ET STRUCTURES D'HÉBERGEMENTS SPÉCIFIQUES POUR ACCOMPAGNER LES PARCOURS RÉSIDENTIELS

Action N°12 : Identifier et valoriser le rôle des acteurs locaux

CONSTATS :

Une population qui se tourne vers les élus pour s'informer des dispositifs en place.

OBJECTIFS :

Mettre en place une communication à destination des habitants sur les dispositifs d'aide aux logements existants ou mis en place dans le cadre du PLH de la CCVCFR, relayée par les élus locaux.

Présenter et expliquer l'engagement de la CCVCFR en faveur de l'habitat

l'échelle de la CCVCFR et les dispositifs d'aide mis en place.

- Prévoir une exposition itinérante dans la CCVCFR sur les aides à l'adaptation des logements afin d'informer les habitants des aides dont ils peuvent bénéficier.

3 – PRÉVOIR UNE COMMUNICATION SPÉCIFIQUE SUR LE GUICHET DE L'HABITAT ET SON RÔLE

- Communiquer sur le Guichet de l'Habitat et de son rôle dans la lettre du PLH.
- Mettre en place une communication au sein de chaque Commune.

TERRITORIALISATION

À l'échelle de la CCVCFR

PILOTAGE ET PARTENARIAT

- **Pilotage** : service communication de la CCVCFR en lien avec le service habitat de la CCVCFR, Communes
- **Partenaires** : presses locales

COÛT / FINANCEMENTS MOBILISABLES

- **Moyens humains** : services communication et habitat de la CCVCFR
- **Moyens financiers** :
- Budget communication du PLH

18 000 €

CALENDRIER

Tout au long du PLH

2017	2018	2019	2020	2021	2022
Réunion publique Mise en place de la communication du PLH		Suivi opérationnel Prévoir une nouvelle réunion publique lors de l'évaluation à mi-parcours du PLH			

MODALITÉS D'INTERVENTION

Les actions volontaristes de la CCVCFR et des Communes pour apporter des réponses aux problèmes de logements existants doivent être accompagnées d'une campagne de communication active auprès de l'ensemble des habitants du territoire.

1 – METTRE EN PLACE LA COMMUNICATION DU PLH

- Définir un plan annuel de communication du PLH. Au-delà de la lettre du PLH annuel, prévoir une communication pédagogique sur :
 - Les dispositifs d'aide existants et mis en place dans le cadre du PLH en matière d'aide au logement (réaliser un dossier de presse à destination des principaux journaux et médias locaux, une fois par an et lors de réalisations innovantes.)
 - Le rôle des élus et une présentation des acteurs locaux référents en matière de politique de l'habitat.

2 – ORGANISER UNE RÉUNION PUBLIQUE AU SEIN DE LA CCVCFR LORS DE L'ADOPTION DU PLH, ET DES BILANS À TROIS ANS ET FINAL

- Organiser une réunion publique pour annoncer aux habitants l'adoption du PLH à

ORIENTATION N°3 : UNE RÉPONSE ADAPTÉE AUX BESOINS EN LOGEMENTS ET STRUCTURES
D'HÉBERGEMENTS SPÉCIFIQUES POUR ACCOMPAGNER LES PARCOURS RÉSIDEN-
TIELS

Action N°12 : Identifier et valoriser le rôle des acteurs locaux

INDICATEURS DE SUIVI ET L'ÉVALUATION

- Nombre de lettres du PLH publiées
- Organisation de la réunion publique d'information du PLH
- Mise en place d'une campagne de communication dynamique pendant toute la durée du PLH.

ORIENTATION N°3 : UNE RÉPONSE ADAPTÉE AUX BESOINS EN LOGEMENTS ET STRUCTURES D'HÉBERGEMENTS SPÉCIFIQUES POUR ACCOMPAGNER LES PARCOURS RÉSIDENTIELS

Action N°13 : Proposer une offre adaptée aux gens du voyage

CONSTATS :

Il existe actuellement et conformément au Schéma Départemental des gens du voyage, 12 places dans l'aire d'accueil située dans la Commune de Villers-Cotterêts.

OBJECTIFS :

Assurer le respect de la réglementation en matière de gens du voyage.

MODALITÉS D'INTERVENTION

1 - ASSURER LE RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION EN MATIÈRE DE GENS DU VOYAGE

- Assurer le respect de la réglementation en matière de gens du voyage (le Schéma Départemental des gens du voyages prévoit une aire d'accueil de 12 places à Villers-Cotterêts, déjà réalisées)

2 – PRÉVOIR UN ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES OCCUPANTS DE L'AIRE D'ACCUEIL

- Assurer un suivi de l'occupation de l'aire d'accueil par la réalisation d'un bilan quantitatif annuel de l'occupation de l'aire d'accueil.
- Étudier les modalités de la mise en place d'un accompagnement social des familles passant sur l'aire d'accueil avec le Conseil départemental afin d'assurer un suivi des gens du voyage présents sur le territoire et de pouvoir répondre à leurs besoins spécifiques

TERRITORIALISATION

À l'échelle de la CCVCFR

PILOTAGE ET PARTENARIAT

- Pilotage** : Villers- Cotterêts, puis l'EPCI après la fusion au 1^{er} janvier 2017
- Partenaires** : Villers-Cotterêts, l'Etat, la CAF

COÛT / FINANCEMENTS MOBILISABLES

- Moyens humains** : service habitat de la CCVCFR
- Moyens financiers** :
 - Aide à solliciter auprès du Conseil Régional, de l'Etat et de la CAF

CALENDRIER

Tout au long du PLH

2017	2018	2019	2020	2021	2022
Suivi annuel de l'occupation de l'aire d'accueil					

INDICATEURS DE SUIVI ET L'ÉVALUATION

- Suivi dans l'observatoire du PLH (fiche spécifique sur la mise en place de l'observatoire, cf.FA n°16)
 - Bilan quantitatif annuel de l'occupation de l'aire d'accueil
- Données qualitatives sur le fonctionnement de l'aire d'accueil (état de l'aire, besoin des familles passant sur l'aire d'accueil)

Action N°14 : Mieux accompagner les demandeurs de logement social et poursuivre l'accompagnement des ménages défavorisés

CONSTATS :

Aujourd'hui les évolutions réglementaires incitent les collectivités à poursuivre les réflexions sur la stratégie de peuplement et la mise en œuvre de la réforme des attributions.

OBJECTIFS :

Animer la politique locale de l'habitat et mettre en place la Conférence Intercommunale du Logement.

Elaborer et mettre en œuvre la convention partenariale de mixité sociale.

Accompagner les ménages défavorisés.

MODALITÉS D'INTERVENTION

1- METTRE EN PLACE LA CONFÉRENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT (CIL)

La CIL réintroduite par la loi ALUR du 24 mars 2014 est devenue obligatoire pour les intercommunalités dotées d'un PLH et concernées par la présence de Quartiers Politique de la Ville.

- Instance partenariale, la CIL doit en premier lieu rédiger le document cadre socle de la stratégie de la CIL et élaborer la Convention Intercommunale d'Équilibre Territorial. Elle aura également en charge la validation et le suivi du Plan Partenarial de Gestion de la Demande en Logement Social et d'Information du Demandeur et la rédaction de l'accord collectif intercommunal.

2- ELABORER LA CONVENTION INTERCOMMUNALE D'ÉQUILIBRE TERRITORIALE

- La CIET fixe les orientations concernant :
 - Les objectifs de mixité et d'équilibre entre les territoires en matière d'attributions de logements et de mutations sur le patrimoine locatif social;
 - Les modalités de relogement dans le cadre de projet de renouvellement urbain;

- Les modalités de la coopération entre les bailleurs sociaux et les titulaires de droits de réservation.

3 – ELABORER LE PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS (PPGD)

- Le PPGD détermine :
 - Les modalités locales d'enregistrement de la demande;
 - Le délai maximal dans lequel tout demandeur qui le souhaite doit être reçu;
 - Les indicateurs pour estimer le délai d'attente moyen pour obtenir l'attribution d'un logement locatif social.

3 – ACCOMPAGNER LES MÉNAGES DÉFAVORISÉS

- Assurer un suivi des attributions au profit de ces publics
- Poursuivre le développement d'offre en logements PLAI
- Animer un groupe de travail, en présence des acteurs du territoire (Communes, associations, bailleurs...) afin de mener une réflexion sur les solutions innovantes ou alternatives pour les publics défavorisés.

TERRITORIALISATION

Actions à mener à l'échelle de la CCVCFR et déclinée dans le quartier Politique de la Ville de Villers-Cotterêts.

PILOTAGE ET PARTENARIAT

- **Pilotage** : CCVCFR, Ville de Villers-Cotterêts
- **Partenaires** : Communes, ANAH, Conseil Départemental, Conseil Régional, bailleurs sociaux
- **Instance** : Conférence Intercommunale du Logement

COÛT / FINANCEMENTS MOBILISABLES

- **Moyens humains** : service habitat de la CCVCFR

**Action N°14 : Mieux accompagner les demandeurs de logement social et poursuivre
l'accompagnement des ménages défavorisés**

CALENDRIER

- Création de la Conférence Intercommunale du Logement : échéance 30 juin 2016
- Elaboration de la Convention Intercommunale d'Equilibre Territoriale : échéance signature de la convention NPNRU
- Elaboration du Plan Partenarial de Gestion de la Demande : échéance 31 décembre 2016

INDICATEURS DE SUIVI ET L'ÉVALUATION

- La mise en place de la CIL
- L'élaboration du PPGD et de la CIET
- Mise en place de l'atelier de travail sur les solutions pour les publics défavorisés

ORIENTATION N°3 : UNE RÉPONSE ADAPTÉE AUX BESOINS EN LOGEMENTS ET STRUCTURES D'HÉBERGEMENTS SPÉCIFIQUES POUR ACCOMPAGNER LES PARCOURS RÉSIDENTIELS

Action N°15 : Innover en matière de projet intergénérationnel

CONSTATS :

La CCVCFR se caractérise par un parc de logements inadapté aux besoins des jeunes (parc social difficile d'accès car peu de rotation et une offre en petit logement limitée) et une tendance au vieillissement de la population.

OBJECTIFS :

Expérimenter de nouvelles formes d'habiter et favoriser la mixité intergénérationnelle.

Apporter des solutions au logement des jeunes.

Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées.

MODALITÉS D'INTERVENTION

1 – ENCOURAGER LA COLOCATION INTERGÉNÉRATIONNELLE

- Informer sur les dispositifs mis en place et les associations porteuses des colocations intergénérationnelles.
- Accompagner les éventuelles associations et leurs actions envers l'habitat intergénérationnel.

2 – LANCER UN APPEL À PROJET POUR UNE EXPÉRIMENTATION SUR LE THÈME DE L'INTERGÉNÉRATIONNEL

- En fonction des opportunités foncières, lancer un appel à projet pour une expérimentation sur le thème de l'intergénérationnel.

TERRITORIALISATION

À l'échelle de la CCVCFR

PILOTAGE ET PARTENARIAT

- **Pilotage** : service habitat de la CCVCFR
- **Partenaires** : Communes, mission locale, Conseil Régional, Conseil Départemental

COÛT / FINANCEMENTS MOBILISABLES

- **Moyens humains** : services habitat de la CCVCFR, Maison de l'habitat
 - **Moyens financiers** :
 - Appel à projet pour une opérations d'habitat intergénérationnel (financement mutualisé avec l'action 11, création d'une résidence seniors)
- 100 000€

CALENDRIER

Tout au long du PLH

INDICATEURS DE SUIVI ET L'ÉVALUATION

- Nombre de colocations intergénérationnelles mises en place
- Réalisation d'un habitat intergénérationnel suite à l'appel à projet



Orientation n°4

Améliorer la lisibilité et l'efficacité,
assurer l'animation, le suivi
et l'évaluation du PLH



ORIENTATION N°4 : AMÉLIORER LA LISIBILITÉ ET L'EFFICACITÉ, ASSURER L'ANIMATION, LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DU PLH

Action N°16: Mettre en place l'observatoire de l'habitat

CONSTATS :

Le PLH comporte obligatoirement un dispositif d'observation portant sur l'analyse de la conjoncture immobilière, du suivi de la demande en logement social et des évolutions dans le parc social et privé.

OBJECTIFS :

Mettre en place un observatoire de l'habitat à l'échelle de la CCVCFR permettant la mise en place et le suivi de la politique locale de l'habitat engagée.

MODALITÉS D'INTERVENTION

1 – BATIR UN OBSERVATOIRE PROPRE À LA CCVCFR PERMETTANT UN SUIVI DES ACTIONS DU PLH

- Définir ses objectifs.
- Cibler les informations nécessaires à recueillir.
- Construire un tableau de bord permettant de suivre :
 - Les grandes tendances socio-démographiques;
 - Les évolutions du parc de logement;
 - Les disponibilités foncières et les opérations de constructions de logement (référentiel foncier);
 - La production de logements en comparaison avec les objectifs du PLH;
 - La consommation foncière liée à l'habitat;
 - Les travaux de réhabilitation énergétique (Picardie Pass Rénovation).

2 – ASSURER LA MISE À JOUR RÉGULIÈRE DES TABLEAUX DE BORD DE L'OBSERVATOIRE AFIN DE :

- Renseigner les bilans de réalisation des actions du PLH.
- Assurer une fonction d'alerte en cas de dégradation de certains indicateurs.

3 - MOBILISER LE SERVICE SIG POUR COMPLÉTER L'OBSERVATOIRE EN DONNÉES CARTOGRAPHIQUES

- Prévoir la représentation cartographique des indicateurs suivants :
 - Suivi de la construction de logements;
 - Foncier mutable;
 - Vacance et habitat dégradé;
 - Les revenus des habitants.

TERRITORIALISATION

À l'échelle de la CCVCFR

PILOTAGE ET PARTENARIAT

- **Pilotage** : CCVCFR
- **Partenaires** : les Communes et l'ensemble des partenaires associés à la démarche d'élaboration du PLH
- **Instance** : réunion annuelle de restitution des résultats de l'observatoire

COÛT / FINANCEMENTS MOBILISABLES

- **Moyens humains** : services habitat et SIG de la CCVCFR

CALENDRIER

2017	2018	2019	2020	2021	2022
Observatoire du PLH	MàJ observatoire				

INDICATEURS DE SUIVI ET L'ÉVALUATION

- Création de l'observatoire, puis :
- Mobilisation des données pour les 6 bilans annuels du PLH
- Mobilisation de données pour les évaluations à mi-parcours (2017-2019) et finale (2020-2022)
- Réalisation et actualisation des cartographies.

Action N°17 : Evaluer les actions et les impacts du PLH sur le territoire

CONSTATS :

Le suivi et la mise en œuvre des actions définies par le PLH nécessite de construire une gouvernance de projet partagé.

OBJECTIFS :

Suivre la mise en œuvre des actions et s'assurer du respect des échéanciers.

Etre en capacité de réorienter le projet et d'apporter les adaptations nécessaires au regard d'évolutions nouvelles.

Respecter les obligations légales en matière d'évaluation du PLH (bilans annuels de l'avancement des actions présentées au Conseil communautaire et deux évaluations triennales).

MODALITÉS D'INTERVENTION

1 – REALISER LES BILANS ANNUELS

- Réaliser les bilans annuels sur la bases des analyses produites par l'observatoire du PLH afin d'appréhender les écarts entre les attendus des actions menées et leurs effets réellement produits. Chaque action doit faire l'objet d'une évaluation précise afin de permettre aux élus et aux différents partenaires de prendre connaissance de l'état d'avancement du programme et de faire le point sur les actions réalisées.

2 – METTRE EN PLACE UN DISPOSITIF DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

- Mettre en place un comité technique (qui se réunit une à deux fois par an) en charge de :
 - Suivi de la réalisation des actions du PLH;
 - Coordination des actions et des politiques de mises en œuvre;
 - Suivi des évolutions réglementaires et analyses des réajustements nécessaires;
 - Préparation des bilans annuels et évaluations triennales.
- Mettre en place un Comité de pilotage (qui se réunit une fois par an) en charge de :
 - Suivi annuel de mise en œuvre des objectifs du PLH;
 - Validation des bilans et évaluations triennales;
 - Validation des modifications du document.

- Identifier un référent par Commune en charge du suivi du PLH pour :
 - La mise en œuvre des actions impactant la Commune
 - Remonter et partager les informations nécessaires au suivi du PLH
 - Assister aux groupes de travail et animer le partenariat
 - Participer aux instances de suivi du PLH

TERRITORIALISATION

À l'échelle de la CCVCFR

PILOTAGE ET PARTENARIAT

- **Pilotage** : CCVCFR
- **Partenaires** : Communes et l'ensemble des partenaires associés à la démarche d'élaboration du PLH

COÛT / FINANCEMENTS MOBILISABLES

- **Moyens humains** : services habitat de la CCVCFR

CALENDRIER

Tout au long du PLH (un bilan annuel et deux évaluations triennales)

2017	2018	2019	2020	2021	2022
Bilan annuel	Bilan annuel	Évaluation triennale	Bilan annuel	Bilan annuel	Evaluation triennale

INDICATEURS DE SUIVI ET L'ÉVALUATION

- Mise en place du dispositif de suivi et d'évaluation du PLH
- Production des bilans annuels et des évaluations triennales
- Résultats des bilans annuels réalisés.

Action N°18: Mettre en place un lieu unique pour l'habitat

CONSTATS :

Une volonté de faciliter l'information auprès des habitants en matière d'habitat et d'aide au logement.

OBJECTIFS :

Mettre en place un lieu unique pour l'habitat à destination des habitants.

Faciliter l'accès à un logement adapté, la réhabilitation des maisons et appartements, l'accès aux aides existantes et promouvoir le logement durable par une optimisation de la rencontre entre l'offre et la demande.

MODALITÉS D'INTERVENTION

1 – MENER UNE REFLEXION SUR LE RÔLE ET L'AMBITION À PORTER AU GUICHET DE L'HABITAT

- Déterminer le fonctionnement ainsi que le rôle de la Maison de l'habitat :
 - Guichet unique d'information relative au logement;
 - Permanence Espace Info Energie;
 - Permanences des associations de locataires;
 - Lien avec les services des bailleurs sociaux;
 - Regroupement des différents services de la CCVCFR en matière de logement;
 - Expositions et informations sur les projets urbains (projet de gare, Porte du Valois);
 - Exposition de présentation du PLH;
 - Publications d'informations.
- Mener une réflexion sur la mise en place d'un site internet dédié.
- Définir la localisation de la Maison de l'habitat

2 – METTRE EN PLACE UN GUICHET DE L'HABITAT

- Mettre à disposition un local pouvant accueillir les permanences des différents acteurs de l'habitat.
- Prévoir une personne en charge (ETP ou 0,5 ETP) de l'accueil du public.

TERRITORIALISATION

À l'échelle de la CCVCFR

PILOTAGE ET PARTENARIAT

- **Pilotage :** CCVCFR
- **Partenaires :** Communes, Etat, associations, bailleurs sociaux, EIE, promoteurs immobiliers, CAF

COÛT / FINANCEMENTS MOBILISABLES

- Réflexion à mener sur la mission d'accueil des ménages ainsi que de la gestion des permanences des partenaires.

CALENDRIER

2017	2018	2019	2020	2021	2022
Préparation du guichet de l'habitat	Mise en œuvre du guichet de l'habitat				

INDICATEURS DE SUIVI ET L'ÉVALUATION

- Mise en place d'une réflexion sur le fonctionnement et le rôle du Guichet de l'habitat
- Validation de la mise en place du Guichet de l'habitat et de son fonctionnement
- Création du Guichet de l'habitat
- Rapport d'activité
- Fréquentation du Guichet de l'habitat

Action N°19: Mener une veille sur les actions innovantes par l'enrichissement de la revue de bonnes pratiques

CONSTATS :

Dans une perspective de renforcer les actions en matière d'habitat et d'apporter les réponses adaptées aux problématiques du logement de la CCVCFR, une volonté des partenaires lors de l'élaboration du PLH de disposer d'une revue de bonnes pratiques.

OBJECTIFS :

Poursuivre l'alimentation de la revue des bonnes pratiques.

MODALITÉS D'INTERVENTION

1 – POURSUIVRE L'ENRICHISSEMENT DE LA REVUE DE BONNES PRATIQUES

- Organiser la veille par l'ensemble des acteurs locaux (élu, techniciens, etc.):
 - opérations innovantes de logements;
 - adaptation de l'offre au vieillissement;
 - amélioration énergétique;
 - innovation/expérimentation.

- Identifier la personne en charge de la réalisation des fiches de la revue de bonnes pratiques. Contenu de la fiche de bonnes pratiques :
 - Objectif de l'opération;
 - Porteur du projet/ partenaires associés;
 - Moyens mobilisés;
 - Modalités de mises en œuvre et fonctionnement;
 - Calendrier;
 - Bonnes pratiques/ points de vigilance.

- Organiser ponctuellement des visites de sites avec les élus

TERRITORIALISATION

À l'échelle de la CCVCFR

PILOTAGE ET PARTENARIAT

- **Pilotage** : CCVCFR
- **Partenaires** : Communes, Etat, Bailleurs sociaux, associations, Conseil régional, Conseil départemental, ANAH, CAF

COÛT / FINANCEMENTS MOBILISABLES

- **Moyens humains** : CCVCFR

CALENDRIER

Tout au long du PLH

2017	2018	2019	2020	2021	2022
Alimentation de la revue de bonne pratique					

INDICATEURS DE SUIVI ET L'ÉVALUATION

- Alimentation de la revue de bonnes pratiques

BILAN FINANCIER PRÉVISIONNEL DU PLH

CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA CCVCFR (2017-2022)

Orientation 1 : Une production maîtrisée, préservant le cadre naturel et patrimonial, tout en répondant aux besoins	1. Définir des objectifs de production	/
	2. Définir une politique foncière communautaire	/
	3. Territorialiser la production du logement locatif social	/
	4. Expérimenter des produits en logements intermédiaires	120 000€
	5. Sensibiliser à la construction durable et qualitative	15 000 €
Orientation 2: Un accompagnement à l'amélioration et la réhabilitation du parc de logements existants	6. Accompagner l'amélioration énergétique de l'ensemble du parc	239 500 €
	7. Aider les propriétaires modestes dans la réhabilitation de leur logement	/
	8. Lutter contre l'insalubrité et la vacance	/
	9. Favoriser le renouvellement urbain et les actions de rénovation urbaine	80 000 €
	10. Appuyer les communes dans la réalisation d'opérations lourdes de réhabilitation	/
Orientation 3 : Une réponse adaptée aux besoins en logements et structures d'hébergements spécifiques pour accompagner les parcours résidentiels	11. Accompagner le parcours résidentiels des personnes âgées et handicapées	105 000 €
	12. Identifier et valoriser le rôle des acteurs locaux	18 000 €
	13. Proposer une offre adaptée aux gens du voyage	/
	14. Mieux accompagner les demandeurs de logement social et poursuivre l'accompagnement des ménages défavorisés	/
	15. Innover en matière de projet intergénérationnel	100 000 €
Orientation 4 : Améliorer la lisibilité et l'efficacité, assurer l'animation, le suivi et l'évaluation du PLH	16. Mettre en place l'observatoire de l'habitat	/
	17. Evaluer les actions et les impacts du PLH sur le territoire	/
	18. Mettre en place un lieu unique pour l'habitat	/
	19. Mener une veille sur les actions innovantes et enrichir la revue de bonnes pratiques	/
	20. Accompagner et aider les communes dans la mise en œuvre de la politique habitat	/
		677 500€

GLOSSAIRE

- ✓ AAH : Allocation aux Adultes Handicapés
- ✓ ANAH : Agence Nationale de l'Habitat
- ✓ ADMR : Association Aide à Domicile en Milieu Rural
- ✓ CCAS : Centre Communal d'Actions Sociales
- ✓ CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
- ✓ CLIC : Centre local d'information et de coordination gérontologique
- ✓ CSP : Catégories socio-professionnelles
- ✓ DDT : Direction Départementale du Territoire
- ✓ EPCI: Etablissement public de coopération intercommunale
- ✓ EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes
- ✓ FILOCOM : Fichier du logement communal
- ✓ FSL : Fonds de Solidarité pour le Logement
- ✓ HLM : Habitat à Loyer Modéré
- ✓ INSEE : Institut National des Statistiques et des Etudes Economiques
- ✓ LLS : Logement Locatif Social
- ✓ MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées
- ✓ OPAH : Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat
- ✓ PB : Propriétaire Bailleur
- ✓ PDALPD : Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées
- ✓ PDR : Personne De Référence
- ✓ FIG : Programme d'Intérêt Général
- ✓ PLA-I : Prêt Locatif Aidé d'Intégration
- ✓ PLH : Programme Local de l'Habitat
- ✓ PLS : Prêt Locatif Social
- ✓ PLU : Plan Local d'Urbanisme
- ✓ PLUS : Prêt Locatif à Usage Social
- ✓ PO : Propriétaire Occupant
- ✓ PPPI : Parc Privé Potentiellement Indigne
- ✓ RGP : Recensement Général de la Population
- ✓ RP : Résidence Principale
- ✓ RPPI : Résidence Privée Potentiellement Indigne
- ✓ ZA : Zone d'Activité